

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1993

24 octobre 2006

SOMMAIRE

A. Berl & Cie, S.à r.l., Contern	95656	Fin.E.A. Financière S.A., Luxembourg	95660
Agaro S.C.I., Esch-sur-Alzette	95654	Fin.E.A. Financière S.A., Luxembourg	95662
Alliance Entreprise S.A., Luxembourg	95657	Finance et Développement S.A., Luxembourg	95643
Anagram S.A., Luxembourg	95643	First National Holding S.A., Luxembourg	95655
Bali Investments, S.à r.l., Luxembourg	95648	Focus Window Investors, S.à r.l., Luxembourg	95645
Bali Investments, S.à r.l., Luxembourg	95653	Gebra, S.à r.l., Luxembourg	95654
Belca Holding S.A., Luxembourg	95633	Global Real Invest S.A., Luxembourg	95647
Bitmap, S.à r.l., Wiltz	95663	HECF Luxembourg Master 1, S.à r.l., Luxembourg	95619
Bonni International S.A., Luxembourg	95653	HECF Luxembourg Master 1, S.à r.l., Luxembourg	95621
Bookinvest Holding S.A., Luxembourg	95638	Immo G Investissements, S.à r.l., Luxembourg	95645
Cadara S.A., Luxembourg	95659	Intercuir S.A., Luxembourg	95661
Camping Neumühle/Ermsdorf, S.à r.l., Neumühle/Ermsdorf	95664	Intergin S.A., Luxembourg	95653
Carole S.C.I., Esch-sur-Alzette	95654	Investissements Mécaniques S.A., Luxembourg	95659
Castlement Management, S.à r.l., Luxembourg	95659	J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	95618
Ceodeux High Pressure Valves & Regulators Technology S.A., Lintgen	95662	Jessi. Investissement S.A., Luxembourg	95619
Ceodeux High Pressure Valves & Regulators Technology S.A., Lintgen	95662	Laudamar S.A., Luxembourg	95644
Ceodeux Meditec S.A., Lintgen	95661	Leoni-Els, S.à r.l., Ettelbruck	95664
Ceodeux Meditec S.A., Lintgen	95661	Lesange S.A., Luxembourg	95647
Ceodeux Ultra Pure Equipment Technology S.A., Lintgen	95660	Limoreal S.A., Luxembourg	95653
Cinactif. Com, S.à r.l., Contern	95622	LuxFLAG, Luxembourg Fund Labelling Agency, A.s.b.l., Luxembourg	95630
Cinactif. Com, S.à r.l., Contern	95622	M1 Financière S.A., Luxembourg	95658
Cinactif.Com, S.à r.l., Contern	95622	Management & Services Office, S.à r.l., Luxembourg	95657
Civitas, S.à r.l., Differdange	95618	Mattaris S.A., Luxembourg	95634
Compagnie Arabe de Financement International S.A.H., Luxembourg	95658	Maybach S.A., Luxembourg	95659
Dalkia S.A., Luxembourg	95662	Miroiterie Origer S.A., Schieren	95663
Debora International S.A., Luxembourg	95655	Numisma S.A., Keispelt	95627
Diamond Holding S.A., Luxembourg	95658	Olive Properties S.A., Luxembourg	95639
E.EX, Européenne d'Exportation S.A., Luxembourg	95656	PAR3 S.A., Luxembourg	95627
Eagle High Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	95657	PAR4 S.A., Luxembourg	95627
Easybox General Partner, S.à r.l., Luxembourg	95621	Patio Properties S.A., Luxembourg	95634
Edmond de Rothschild Fund, Sicav, Luxembourg	95661	Pinemont Trust S.A.H., Luxembourg	95663
Electricité Carlo Back S.A., Bettel	95664	Plemont Industries Holding, S.à r.l., Luxembourg	95647
Electricité Colles Patrick, S.à r.l., Wilwerdange	95663	Polder AWL-Techniek, S.à r.l., Luxembourg	95656
Farel Investment, S.à r.l., Luxembourg	95655	Polder Go Lease, S.à r.l., Luxembourg	95656
		Polder Zurel Group, S.à r.l., Luxembourg	95633

ProLogis Management, S.à r.l., Luxembourg	95660	Talltec Sistemas Group S.A., Luxembourg	95658
Reinert, S.à r.l., Leudelange	95629	Trust Invest S.A.	95638
S.E.C.B.D. S.A., Troisvierges	95663	Vodafone Luxembourg 4, S.à r.l., Luxembourg . . .	95657
Salvatore S.C.I., Esch-sur-Alzette	95655	Volefin S.A.H., Luxembourg	95654
Schon Andreas, GmbH, Schengen	95644	W.P.M. S.A., Luxembourg	95629
Schon Andreas, GmbH, Schengen	95644	W.P.M. S.A., Luxembourg	95629
Sherman Holding S.A.H., Luxembourg	95618	Wandpark Gemeng Hengischt S.A., Heinerscheid	95664
Startrek S.A.H., Mamer	95621	Yamato, S.à r.l., Luxembourg	95622

**J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWN) LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 105.131.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ01021, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;
 - que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent plus que par la signature conjointe de deux gérants.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS (SELLOWN) LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090487.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SHERMAN HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 38.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06576, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 août 2006.

Pour SHERMAN HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(091809.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CIVITAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Differdange, 33A, route de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 115.415.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Differdange le 9 août 2006 à 10h00

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration

1) L'assemblée décide de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune de Differdange L-4510, 33A, route de Belvaux et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Differdange, le 9 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090594.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

JESSI.INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 109.003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour la société

Signature

(096309.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 15,000.00.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.565.

In the year two thousand and six, on the third day of August.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B-115.217.

here represented by Mr José Maria Ortiz, economist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 27, 2006.

This proxy, signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B-117.565, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 5, 2006, in process to be registered in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The agenda of the meeting is stated as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its current value of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) up to seventy nine thousand euro (EUR 79,000.-) through the issue of six hundred and forty (640) new Class A shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each

2. Subsequent amendment of Article 6.1 of the articles of association

The appearing party representing the entire share capital takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty four thousand euro (EUR 64,000.-) to bring from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) to an amount of seventy nine thousand euro (EUR 79,000.-) by the issuance of six hundred and forty (640) new Class A shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription - Payment

There now appeared Mr José Maria Ortiz, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., by virtue of a proxy granted on 27th July 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. for the six hundred and forty (640) new Class A shares, each with the nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares as well as or share premium in an aggregate amount of nine hundred twenty one thousand euro (EUR 921,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared and the sole shareholder recognised that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of nine hundred eighty-five thousand euro (EUR 985,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

The total price of the share premium amounting to nine hundred twenty one thousand euro (EUR 921,000.-) payed at the same time as the contribution to the new class A shares will be exclusively payable to the owner of these Class A shares, on which the share premium had been paid.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole member resolves to amend Article 6.1 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 6. Issued Capital.**

6.1. The issued capital of the Company is set at seventy nine thousand euro (EUR 79,000.-) divided into:

- Six hundred and ninety (690) class A ordinary shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up;
- fifty (50) class B ordinary shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up;
- fifty (50) class C ordinary shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eighty twelve thousand euro (EUR 12,000.-).

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois août.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115.217.

ici représentée par Monsieur José Maria Ortiz, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 juillet 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué si-dessus, est l'unique associé de HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 33, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B-115.217, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 5 juillet 2006, en cours de publication au Mémorial. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'ordre du jour de l'assemblée se compose comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de sa valeur actuelle de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à la valeur de soixante-dix-neuf mille euros (EUR 79.000,-) par l'émission de six cent quarante (640) nouvelles parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune

2. Modification subséquente de l'Article 6.1 des statuts

Le comparant, réunissant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante quatre mille euros (EUR 64.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) au montant de soixante-dix-neuf mille euros (EUR 79.000,-) par l'émission de six cent quarante (640) nouvelles parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Monsieur José Maria Ortiz, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., précitée, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2006.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., les six cent quarante (640) nouvelles parts sociales de classe A, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de neuf cent vingt et un mille euros (EUR 921.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de neuf cents quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Le prix total de la prime d'émission payée lors de la libération des nouvelles parts sociales de classe A sera exclusivement remboursable au propriétaire de ces parts sociales de classe A sur lesquelles la prime d'émission a été payée.

Seconde résolution

Suite à la précédente résolution, l'associé unique décide de modifier l'Article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Capital social émis.

- 6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-dix-neuf mille euros (EUR 79.000,-) divisé en:
- Six cent quatre-vingt-dix (690) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, entièrement libérées;
 - Cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;
 - cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à douze mille euros (EUR 12.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. M. Ortiz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, vol. 29CS, fol. 31, case 7. – Reçu 9.850 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(092190.3/220/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(092191.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

STARTREK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 21.144.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(091781.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

EASYBOX GENERAL PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.706.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C no 639 du 7 septembre 2000, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 mars 2004, acte publié au Mémorial C no 555 du 28 mai 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 2004, acte publié au Mémorial C no 1075 du 26 octobre 2004.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASYBOX GENERAL PARTNER, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(091890.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

95622

CINACTIF. COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang.
R. C. Luxembourg B 76.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06580, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour CINACTIF. COM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091831.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CINACTIF. COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang.
R. C. Luxembourg B 76.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06581, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour CINACTIF. COM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091832.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CINACTIF. COM, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang.
R. C. Luxembourg B 76.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour CINACTIF. COM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091834.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

YAMATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 118.763.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty fourth of August.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who shall remain depositary of the present deed

There appeared:

1. Mr Joakim Richter, director, residing in S-114 32 Stockholm, Engelbrestsg. 10, duly represented by Mr Philippe Ponsard, «ingénieur commercial», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated April 27, 2006.

2. Mr Ola Gilstring, asset manager, residing in S-114 54 Stockholm, Styrmanng. 17, duly represented by Mr Philippe Ponsard, prenamed, by virtue of a proxy dated April 27, 2006.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company to be organized among themselves.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is YAMATO, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by two managers or more who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board of managers acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole member or, if there are several members, by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2006.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to as follows:

1. Mr Joakim Richter, prenamed nr 1 to 250	250 corporate units
2. Mr Ola Gilstring, prenamed nr 251 to 500	250 corporate units
Total:	500 corporate units

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

A signatory managers:

1. Mr Joakim Richter, director, born on July 17, 1967 in Huddinge (Sweden), residing in S-114 32 Stockholm, Engelbrestsg. 10,
2. Mr Ola Gilstring asset manager, born on May 4, 1968 in Tynnered (Sweden), residing in S-114 54 Stockholm, Styrmansg. 17.

B signatory manager:

3. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.
The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.
The managers are elected for an undetermined period.
They may be reelected.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to been read and translated into the language of the persons appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1. Monsieur Joakim Richter, «director», demeurant à S-114 32 Stockholm, Engelbrestsg. 10, ici représenté par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 avril 2006.
2. Monsieur Ola Gilstring, «asset manager», demeurant à S-114 54 Stockholm, Styrmansg. 17, ici représenté par Monsieur Philippe Ponsard, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 avril 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de YAMATO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts ont été souscrites comme suit par:

1. M. Joakim Richter, prénommé n° 1 à 250	250 parts
2. M. Ola Gilstring, prénommé n° 251 à 500	250 parts
Total:	500 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

Gérants de catégorie A:

1. Monsieur Joakim Richter, «director», né le 17 juillet 1967 à Huddinge (Suède), demeurant à S-114 32 Stockholm, Engelbrestsg. 10,
2. Monsieur Ola Gilstring, «asset manager», né le 4 mai 1968 à Tynnered (Suède), demeurant à S-114 54 Stockholm, Styrmansg. 17,

Gérant de catégorie B:

3. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L1-528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ponsard, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 14, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 août 2006.

M. Decker.

Pour Maître Paul Decker empêché son confrère Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange. (092427.3/206/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

PAR3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R. C. Luxembourg B 98.886.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de PAR3 S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(091842.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

PAR4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R. C. Luxembourg B 103.596.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de PAR4 S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(091844.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

NUMISMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 118.759.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Rémi Hulot, gérant de société, demeurant à F-57050 Longeville les Metz, 50, bdl St Symphorien.
2. Madame Annic Sobczak, employée privée, demeurant à F-67000 Strasbourg, 18, rue de Molsheim.
3. Madame Evelyne Lavilatte, employée privée, demeurant à F-67 Truchtersheim, 4, rue des Acacias.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de NUMISMA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Keispelt.

Art. 3. La société a pour objet le négoce de pièces en or, et lingots d'investissement ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euro (EUR 31,-) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent

acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille sept. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	actions
- Monsieur Rémi Hulot, prénommé,	760
- Madame Annic Sobczak, prénommée,	120
- Madame Evelyne Lavilatte, prénommée,	120
Total: mille actions	1000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six. La première assemblée générale se tiendra en deux mille sept.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent euros (EUR 1.500,-) Euros

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Rémi Hulot, prôdit.

Madame Annic Sobczak, prôdite.

Madame Evelyne Lavilatte, prôdite.

3. Est nommé administrateur dëlôgué: Monsieur Rémi Hulot, prônômé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BUCOMI S.A., avec siège social à L-8295 Keispelt, 80a, rue de Kehlen.

5. Le siège social est fixé à L-8295 Keispelt, 80a, rue de Kehlen.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prônoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: R. Hulot, A. Sobczak, E. Lavilatte, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2006, vol. 920, fol. 23, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2006.

A. Biel.

(092256.3/203/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

REINERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 48, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 65.042.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de REINERT, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(091845.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

W.P.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 102.653.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 10 août 2006

L'Assemblée accepte avec effet au 20 juillet 2006 la démission de M. Kuno Robert Frick au poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer M. Oliver Ambach, domicilié Charlottenstrasse 31-2, D-70280 Korntal-Munchingen, au poste d'administrateur à partir du 20 juillet 2006. Le mandat du nouvel administrateur expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.P.M. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092960.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

W.P.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 102.653.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07685, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.P.M. S.A.

Signature

(092955.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

LuxFLAG, LUXEMBOURG FUND LABELLING AGENCY, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg F 4.714.

—
STATUTS (Traduction)

En l'an deux mille six, le vingt juillet,

Entre les soussignés, agissant en tant que membres fondateurs:

- L'Etat du Grand Duché de Luxembourg, avec adresse à s/c le Ministre des Finances, L-2931 Luxembourg, dûment représenté par Mr Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget et Mr Jean-Louis Schiltz, Ministre du Développement et de la Coopération;

- FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (FEI), un organisme européen avec adresse à 43, avenue J. F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, dûment représenté par Mr. Francis Carpenter, Directeur Général;

- ASSOCIATION DES BANQUES ET BANQUIERS, LUXEMBOURG (ABBL), une association luxembourgeoise à but non lucratif avec adresse à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment représentée par Mr. Jean-Jacques Rommes, Directeur;

- APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME (ADA), une association luxembourgeoise à but non lucratif avec adresse à 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dûment représentée par Mr. Max Meyer, Vice-président et Mr. Philippe-Fitzpatrick Onimus, Président;

- ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES FONDS D'INVESTISSEMENT (ALFI), une association luxembourgeoise à but non lucratif avec adresse à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment représentée par Mr. Thomas Seale, Président;

- AGENCE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE FINANCIÈRE (ATTF) une association luxembourgeoise à but non lucratif avec adresse à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment représentée par Mr. Jean Guill, Président;

- La BOURSE DE LUXEMBOURG, une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, dûment représentée par Mr. Michel Maquil, Président;

et tous ceux qui les rejoindront dans le futur, est formée une association luxembourgeoise à but non lucratif (l'«Association») qui sera régit par la loi du 21 avril 1928 relative aux associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée, et par les statuts suivants (les «Statuts»):

I. Dénomination - Siège - Objet - Durée - Ressources

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de l'Association est LUXEMBOURG FUND LABELLING AGENCY, en abrégé LuxFLAG.

Elle est établie conformément à la loi du 21 avril 1928 relative aux associations et fondations sans but lucratif (la «Loi») et est enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Siège. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg, par décision du conseil d'administration de l'Association (le «Conseil d'Administration»).

Art. 3. Objet. L'objet de l'Association est d'octroyer un label à des fonds d'investissements («Fonds d'Investissements») sur la base de critères agréés et publiés.

La liste des labels octroyés par l'Association comprend:

- le label Fonds d'Investissement en Microfinance

D'autres labels seront rajoutés ou retirés de cette liste par décision de l'assemblée générale des membres actifs de l'Association adoptée à l'unanimité (l'«Assemblée Générale»).

L'Association a le pouvoir de prendre toutes mesures, quelles qu'elles soient, dans les limites de la loi, afin de promouvoir, encourager et développer son objet.

Art. 4. Durée. L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par l'Assemblée Générale, pour autant que deux tiers des membres actifs de l'Association (les «Membres Actifs») sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale peut être convoquée de nouveau. Lors de cette nouvelle assemblée, les décisions peuvent être adoptées, quel que soit le nombre de Membres Actifs présents ou représentés. La décision de dissoudre l'Association doit être prise à la majorité des deux tiers des Membres Actifs présents ou représentés.

Art. 5. Ressources. Les revenus de l'Association proviennent essentiellement des droits d'entrée et des cotisations payés par les fonds d'investissements et des droits d'entrée et cotisations annuelles payés par les membres de l'Association. En outre, elle peut aussi recevoir des contributions, des donations, des legs, des subsides ou tous autres fonds provenant directement ou indirectement de ses activités, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration.

II. Membres

Art. 6. Membres Actifs. Les membres fondateurs de l'Association sont les Membres Actifs. D'autres Membres Actifs peuvent être admis par décision unanime de l'Assemblée Générale et conformément à l'article 9 ci-dessous.

Le nombre de Membres Actifs est illimité, mais ne peut être inférieur à trois.

Art. 7. Membres Associés. Un membre associé (le «Membre Associé») peut être toute personne, entreprise ou société, agence gouvernementale ou toute autre association ou organisation à but non lucratif, intervenant dans des activités du secteur financier et/ou ayant un intérêt qui rentre dans le cadre de l'objet de l'Association.

Les Membres Associés peuvent être invités aux assemblées des Membres Actifs et peuvent être entendus lors de telles assemblées. Les Membres Associés n'ont pas de droit de vote.

Art. 8. Membres Honoraires. Un membre honoraire (le «Membre Honoraire») est toute personne que l'Assemblée Générale a élue à cet honneur. Les Membres Honoraires n'ont pas d'obligation de paiement de droits d'entrée ou de cotisations annuelles.

Les Membres Honoraires peuvent être invités aux assemblées des Membres Actifs et peuvent être entendus lors de telles assemblées. Les Membres Associés n'ont pas de droit de vote et ne peuvent pas occuper de fonction au sein de l'Association.

Art. 9. Admission de Membres Actifs et de Membres Associés. Une demande d'adhésion écrite doit être introduite par toute personne qui désire être admise comme Membre Actif ou Associé. La demande d'adhésion comme Membre Actif ou Associé doit indiquer:

- a) le nom, la nature de l'activité et le lieu d'activité, qui peut être établi dans tout pays du monde, du demandeur;
- b) que le demandeur a lu les statuts de l'Association, qu'il les accepte et qu'il se considère lié par ceux-ci;
- c) que le demandeur remplit les conditions nécessaires pour être membre telles qu'elles sont fixées par les Statuts de l'Association;
- d) que le demandeur accepte de payer les montants qu'il doit à l'Association.

L'admission d'un candidat comme Membre Actif est recommandée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale qui prend la décision finale à l'unanimité.

L'admission d'un candidat comme Membre Associé est décidée par le Conseil d'Administration qui jouit d'un pouvoir discrétionnaire en la matière. En cas de rejet d'une demande d'admission, le Conseil d'Administration n'a pas à indiquer les raisons de ce rejet.

Art. 10. Cotisations. Les Membres Actifs payent un droit d'entrée. Ce droit d'entrée ne peut excéder cent mille (100.000) euros et comprend trois années de cotisations annuelles.

La cotisation annuelle pour un membre Actif ou Associé ne peut excéder dix mille (10.000) euros.

Les sommes payées par les membres sont proposées par le Conseil d'Administration et votées par l'Assemblée Générale.

Les tarifs sont disponibles sur demande au secrétariat de l'Association.

Les prix à payer pour les services rendus par l'Association, qui inclus l'octroi d'un label et son suivi, sont fixés par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Démission d'un membre. Les membres sont libres de démissionner de l'Association à tout moment. La démission doit être signifiée par lettre recommandée adressée au Conseil d'Administration. Ladite lettre vaut renonciation à toute demande de remboursement de cotisations dues ou payées par le membre démissionnaire pour l'exercice en cours.

Art. 12. Exclusion d'un membre. L'exclusion d'un membre de l'Association peut être prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers. L'Assemblée Générale se prononcera par vote à scrutin secret après audition du membre dont l'exclusion est proposée ou après que le membre en question ait été sommé d'expliquer sa conduite.

La violation des dispositions des présents Statuts ou du règlement d'ordre intérieur et des règles internes de l'Association sont une cause d'exclusion.

Ni le membre démissionnaire ou exclu, ni ses héritiers ou successeurs légaux - dans le cas de décès du membre - n'ont de droit sur les biens de l'Association, ils ne peuvent pas non plus réclamer de dédommagement, ou demander le scellé ou l'inventaire et/ou la copie des comptes ou de tout autre document.

III. Pouvoirs

1. Assemblée Générale

Art. 13. Pouvoirs généraux. L'Assemblée Générale constitue l'organe suprême de l'Association. Elle a pouvoir de modifier les Statuts, de nommer ou de congédier les membres du Conseil d'Administration et les réviseurs, d'approuver le budget et les comptes annuels, de dissoudre l'Association (sous réserve de l'article 4), d'exclure des membres et, en général, de prendre toute décision ou mesure qui sortent de la compétence du Conseil d'Administration fixée par les Statuts ou la Loi.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle des Membres Actifs et autres assemblées. Une assemblée générale annuelle des Membres Actifs (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tiendra au moins une fois par an au cours du 2ème trimestre de l'année calendaire.

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées si l'intérêt de l'Association le requiert. Le Conseil d'Administration est tenu de le faire sur demande d'au moins un cinquième des Membres Actifs.

Le Président du Conseil d'Administration sera le Président de l'Assemblée Générale.

Toutes les réunions se tiendront au siège de l'Association ou dans tout autre lieu, au jour et à l'heure indiqués dans la convocation.

Tous les Membres Actifs doivent être convoqués aux assemblées. Le Conseil d'administration peut décider d'inviter des Membres Associés et/ou Honoraires aux assemblées.

Art. 15. Convocations aux assemblées. La convocation aux assemblées est adressée à chaque Membre Actif par courrier ordinaire au moins quatorze (14) jours avant la date de la réunion. Cependant, si tous les Membres Actifs sont présents ou représentés à l'assemblée, et si ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

L'ordre du jour est indiqué dans la convocation.

A défaut de l'approbation du Président de la réunion, l'assemblée ne peut discuter d'autres sujets que ceux indiqués dans l'ordre du jour.

Toutefois, toute proposition signée par au moins un vingtième des membres figurants sur la dernière liste annuelle des Membres Actifs sera considérée comme étant à l'ordre du jour.

Art. 16. Présence et droit de vote. Tout Membre Actif peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit toute autre personne comme mandataire.

En ce qui concerne la prise de décision aux assemblées:

- chaque Membre Actif a une voix,
- les Membres Associés et Honoraires n'ont pas de droit de vote.

Les Membres Actifs qui n'ont pas payé leurs cotisations annuelles perdent leur droit de vote jusqu'au paiement de ces cotisations annuelles.

Art. 17. Décisions. La composition d'une assemblée est valable si une majorité des Membres Actifs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés, à l'exception des décisions de changement de l'objet de l'Association ou d'approbation de la candidature d'un nouveau Membre Actif qui doivent être prises à l'unanimité des Membres Actifs.

Sans préjudice du paragraphe ci-dessus, les décisions de l'assemblée ayant trait à des modifications des Statuts et à l'exclusion de membres ou à la dissolution de l'Association doivent être prises conformément à des règles spéciales de quorum, de majorité, et éventuellement, d'accord judiciaire telles qu'elles sont exposées aux articles 8, 12 et 20 de la Loi.

Les décisions seront enregistrées dans des procès-verbaux. Les procès-verbaux seront signés par le Président et par le Secrétaire de l'assemblée et ils seront disponibles sur demande au secrétariat de l'Association.

2. Conseil d'Administration

Art. 18. Membres du Conseil d'Administration. Chaque Membre Actif peut proposer une personne physique comme candidat aux élections des membres du Conseil d'Administration et l'Etat du Grand Duché du Luxembourg peut, tant qu'il a le statut de Membre Actif, proposer deux candidats à ces élections. Le nombre minimum d'administrateurs correspond au nombre de Membres Actifs plus un administrateur supplémentaire représentant l'Etat du Grand Duché du Luxembourg, tant que ce dernier a le statut de Membre Actif.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Annuelle pour une période de trois (3) ans.

Art. 19. Remplacement des membres du Conseil d'Administration. En cas de vacance d'un membre du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration co-optera un nouveau membre qui terminera le mandat de son prédécesseur, cette cooptation sera soumise à confirmation par la prochaine Assemblée Générale.

Art. 20. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'ont aucune responsabilité personnelle au regard de leurs engagements dans l'Association. Leur responsabilité est limitée à l'accomplissement de leurs obligations en tant que membres du Conseil d'Administration.

Art. 21. Officiers. Le Conseil d'Administration élit un Président, un Vice Président et un Trésorier.

Le mandat du Président ne peut excéder deux (2) mandats de trois (3) années chacun.

Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être membre du Conseil d'Administration ou de l'Association, et dont il détermine les pouvoirs et l'autorité.

Art. 22. Réunions du Conseil d'Administration. Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président. Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés et si ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Le Conseil d'Administration délibère valablement pour autant qu'au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant, par écrit, un autre membre comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés. Le Président a une voix prépondérante. Les discussions sont enregistrées dans un procès-verbal, qui sera approuvé par le Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont signés par le Président.

Art. 23. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

(i) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition ayant trait à l'Association. Parmi ses compétences il a le pouvoir d'accomplir tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents Statuts.

(ii) Il établit et publie les critères à remplir pour recevoir le label octroyé par l'Association.

(iii) Il détermine et publie les tarifs de l'Association.

(iv) Il peut créer des comités et désigner les membres de ces comités. Les membres de ces comités peuvent être des Membres Actifs et des Membres Associés ou toute autre personne.

(v) Le Conseil d'Administration peut aussi nommer ou congédier tous les agents, employés et membres du personnel de l'Association et il fixera leurs conditions de travail, leurs fonctions, leurs rémunérations et autres.

Art. 24. Conflits d'intérêts. Tout membre du Conseil d'Administration qui a un conflit d'intérêt personnel avec un des dossiers soumis au Conseil d'Administration ou qui n'est pas indépendant vis-à-vis d'un fonds d'investissements qui pose sa candidature pour obtenir un label, devrait le dévoiler et s'abstenir de participer aux discussions et aux décisions à ce sujet.

3. Gestion Journalière

Art. 25. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et l'administration des affaires de l'Association à un ou à plusieurs de ses membres ou au secrétaire. Il fixera leurs pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spéciaux à tout représentant autorisé de son choix.

IV. Dispositions générales

Art. 26. Actions en justice. Les actions en justice, qu'elles soient en demande ou en défense, seront suivies pour le compte de l'Association par le Conseil d'Administration.

Art. 27. Représentation de l'Association. Tous les actes qui engagent l'Association et tous les pouvoirs et procurations de l'Association seront, en l'absence d'une délégation de pouvoir conférée par le Conseil d'Administration, signés par au moins deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 28. Comptes annuels et budget. Les comptes de l'année précédente et le budget de l'année à venir seront soumis à l'Assemblée Générale Annuelle pour approbation.

L'année comptable correspond à l'année calendaire.

Art. 29. Dissolution. En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale réunie à cette fin, doit, si nécessaire, nommer des liquidateurs, déterminer leurs pouvoirs, et décider de l'affectation des biens de l'Association dissoute, après décharge de ses engagements.

Elle affectera ces biens à une autre institution ou entité dont l'objet et le but sont aussi proches que possible de ceux de l'Association dissoute.

Art. 30. Langue de l'Association. Les présents Statuts, rédigés en langue anglaise, sont suivis d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français le texte anglais prévaudra.

Art. 31. Divers. Toutes les autres questions non traitées dans les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions de la Loi.

Le siège de l'Association est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Signé en dix originaux, au Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08807. – Reçu 705 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092271.3//215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

BELCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 31.024.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08151, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(091871.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

POLDER ZUREL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.308.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 juin 2006 à 11.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de M. Ludovicus Carolus Lambertus Bijvoet, de nationalité néerlandaise, né le 16 juin 1961 à Bennebroek, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour POLDER ZUREL GROUP, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093083.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

95634

MATTARIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.367.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08165, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091875.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

PATIO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 118.779.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ALNAIR FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christian Bühlmann, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PATIO PROPERTIES S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers résidentiels, hôteliers, para-hôteliers et commerciaux.

La société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou toute autre manière des titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra administrer, développer et gérer son portefeuille.

La société n'exercera pas d'activité industrielle.

La société pourra rendre des prestations de services de toute nature à ses filiales que ces dernières soient détenues directement ou indirectement. Elle pourra donner des conseils et assister toute société du groupe, ou hors groupe.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euro (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette

augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme ALNAIR FINANCE S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Madame Andréa Dennis, administrateur de sociétés, née à Londres (Angleterre) le 26 juin 1967, demeurant à W1U 2LZ Londres, 23 Wigmore Place (Angleterre).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-second of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- The stock company ALNAIR FINANCE S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, here duly represented by its delegated director Mr Christian Bühlmann, hereafter qualified;
- 2.- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of PATIO PROPERTIES S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition of residential, commercial, hotelier and para-hotelier immovable properties.

The company shall also be engaged in the acquisition of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity.

The company shall render services of whatsoever nature to direct or indirect subsidiaries, and shall advise and grant assistance to any group company or even any company beyond the group.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Friday in June at 5.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The stock company ALNAIR FINANCE S.A., prenamed, three thousand and ninety-nine shares	3,099
2.- Mr Christian Bühlmann, prenamed, one share	1
Total: three thousand one hundred shares.	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an

Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turquie), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Mrs Andréa Dennis, Company Director, born in London (England), on the 26th of June 1967, residing professionally at W1U 2LZ London, 23 Wigmore Place (England).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
The stock company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2006, vol. 537, fol. 71, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2006.

J. Seckler.

(092550.3/231/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

BOOKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 32.062.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08169, ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(091878.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

TRUST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735, 81, rue J. B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 94.048.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, août 2006.

Signature.

(096013.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

OLIVE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 118.780.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ALNAIR FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christian Bühlmann, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de OLIVE PROPERTIES S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers résidentiels, hôteliers, para-hôteliers et commerciaux.

La société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou toute autre manière des titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra administrer, développer et gérer son portefeuille.

La société n'exercera pas d'activité industrielle.

La société pourra rendre des prestations de services de toute nature à ses filiales que ces dernières soient détenues directement ou indirectement. Elle pourra donner des conseils et assister toute société du groupe, ou hors groupe.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euro (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme ALNAIR FINANCE S.A. prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

- Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

- Madame Andréa Dennis, administrateur de sociétés, née à Londres (Angleterre) le 26 juin 1967, demeurant à W1U 2LZ Londres, 23 Wigmore Place (Angleterre).

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-second of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The stock company ALNAIR FINANCE S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, here duly represented by its delegated director Mr Christian Bühlmann, hereafter qualified;

2.- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of OLIVE PROPERTIES S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition of residential, commercial, hotelier and para-hotelier immovable properties.

The company shall also be engaged in the acquisition of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity.

The company shall render services of whatsoever nature to direct or indirect subsidiaries, and shall advise and grant assistance to any group company or even any company beyond the group.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvis with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Friday in June at 3.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The stock company ALNAIR FINANCE S.A., prenamed, three thousand and ninety-nine shares	3,099
2.- Mr Christian Bühlmann, prenamed, one share.	1
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an

Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turquie), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

- Mrs Andréa Dennis, Company Director, born in London (England), on the 26th of June 1967, residing professionally at W1U 2LZ London, 23 Wigmore Place (England).

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The stock company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2006, vol. 537, fol. 71, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2006.

J. Seckler.

(092554.3/231/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

FINANCE ET DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 73.425.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 décembre 1999, acte publié au Mémorial C no 179 du 29 février 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCE ET DEVELOPPEMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(091891.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ANAGRAM S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 73.980.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 août 2006

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Vanessa Roda de ses fonctions d'administrateur;

- de nommer comme nouvel administrateur, la société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., demeurant au avenue du X Septembre, N° 38, L-2550 Luxembourg. Elle terminera le mandat de Mademoiselle Vanessa Roda démissionnaire, et son mandat viendra à échéance en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096073.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

95644

SCHON ANDREAS, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 89B, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 88.510.

Im Jahre zweitausendsechs, am siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

Herr Andreas Schon, Fliesenleger, geboren in Bethingen (Deutschland), am 25. August 1963, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Lehmweg 21.

Dieser Komparent erklärt, dass er alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHON ANDREAS, GmbH, mit Sitz in L-5551 Remich, 11, rue de Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 24. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1431 vom 3. Oktober 2002, ist. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal, gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 14. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 763 vom 24. Juli 2004, geändert.

Alsdann erklärt der vorgenannte Komparent folgenden Beschluss zu fassen:

Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, mit Wirkung zum 1. August 2006, die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5551 Remich, 11, rue de Luxembourg, nach L-5445 Schengen, 89B, route du Vin, und dementsprechend Artikel 4, Paragraph 1 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4. Paragraph 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.»

Worüber Protokoll, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Schon, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 28 juillet 2006, vol. 470, fol. 74, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlinck.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 août 2006.

M. Schaeffer.

(094172.3/5770/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

SCHON ANDREAS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 89B, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 88.510.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 août 2006.

M. Schaeffer.

(094173.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

LAUDAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 101.354.

Société constituée le 11 juin 2004 par M^e Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 844 du 17 août 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 28 juin 2006 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et KEYLEX SERVICES (U.K.) Ltd, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, la société MAZARS, sont reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour extrait

J. Wagener

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093045.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

95645

FOCUS WINDOW INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 102.204.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 1038 du 16 octobre 2004.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOCUS WINDOW INVESTORS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(091894.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

IMMO G INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 118.928.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Guerrero, dirigeant de société, né à Casablanca (Maroc), le 7 juin 1960, demeurant à F-33430 Cudos, Le Court (France).

2.- Monsieur Thierry Hellers, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christophe Mignani, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMO G INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations de promotion immobilière ou de marchands de biens.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Pierre Guerrero, dirigeant de société, né à Casablanca (Maroc), le 7 juin 1960, demeurant à F-33430 Cudos, Le Court (France), mille deux cent trente-neuf parts sociales	1.239
2.- Monsieur Thierry Hellers, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, une part sociale	1
Total: mille deux cent quarante parts sociales	1.240

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives, ayant pour objet une modification aux statuts, doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Pierre Guerrero, dirigeant de société, né à Casablanca (Maroc), le 7 juin 1960, demeurant à F-33430 Cudos, Le Court (France).
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le mandataire au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le mandataire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Mignani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2006, vol. 537, fol. 68, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 2006.

J. Seckler.

(095573.3/231/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

GLOBAL REAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.033.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 janvier 2000, acte publié au Mémorial C no 336 du 10 mai 2000.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL REAL INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(091896.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

LESANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.138.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 janvier 1995, acte publié au Mémorial C n° 232 du 29 mai 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 623 du 7 décembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 avril 1996, acte publié au Mémorial C no 357 du 25 juillet 1996.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LESANGE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(091912.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

**PLEMONT INDUSTRIES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AHLSELL HOLDING, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 109.802.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42692 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 30 août 2006.

J. Elvinger

Notaire

(092232.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

BALI INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 4,682,225.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.442.

In the year two thousand and six, on the third day of February.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of BALI INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 112.442, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 21st, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of the same notary on December 1st, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

(1) KKR MILLENNIUM (OVERSEAS) LIMITED, acting in its capacity as the general partner of KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, in its turn acting as the general partner of KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised and existing under the laws of Alberta, Canada, and having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue, Calgary Alberta, Canada T2P 2T5, holder of 19,528 (nineteen thousand five hundred twenty-eight) ordinary shares Class A of the Company,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2006;

(2) KKR EUROPE LIMITED, acting in its capacity as the general partner of KKR ASSOCIATES EUROPE, LIMITED PARTNERSHIP, in its turn acting as the general partner of KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised and existing under the laws of Alberta, Canada, and having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue, Calgary Alberta, Canada T2P 2T5, holder of 38,389 (thirty-eight thousand three hundred eighty-nine) ordinary shares Class A of the Company,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2006;

(3) KKR EUROPE II LIMITED, acting in its capacity as the general partner of KKR ASSOCIATES EUROPE II, LIMITED PARTNERSHIP, in its turn acting as the general partner of KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised and existing under the laws of Alberta, Canada, and having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue, Calgary Alberta, Canada T2P 2T5, holder of twenty-five thousand seven hundred forty-seven (25,747) ordinary shares Class A of the Company,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2006;

(4) KKR 1996 OVERSEAS, LIMITED, acting in its capacity as the general partner of KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised and existing under the laws of Alberta, Canada, and having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue, Calgary Alberta, Canada T2P 2T5, holder of 3,409 (three thousand four hundred nine) ordinary shares Class A of the Company,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2006;

(5) SILVER LAKE (OFFSHORE) AIV GP II LTD, acting in its capacity as the general partner of SILVER LAKE TECHNOLOGY ASSOCIATES II CAYMAN, L.P., in its turn acting as the general partner of SILVER LAKE PARTNERS II CAYMAN, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, holder of 85,367 (eighty-five thousand three hundred sixty-seven) ordinary shares Class A of the Company,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2006;

(6) SILVER LAKE (OFFSHORE) AIV GP II LTD, acting in its capacity as the general partner of SILVER LAKE TECHNOLOGY INVESTORS II CAYMAN, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, holder of 242 (two hundred forty-two) ordinary shares Class A of the Company,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2006;

(7) INTEGRAL CAPITAL MANAGEMENT VII, LLC, acting in its capacity as the general partner of INTEGRAL CAPITAL PARTNERS VII, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the State of Delaware and having its registered office at 3000 Sand Hill Road Building 3, Suite 240 Menlo Park, California 94025, United States of America, holder of 1,463 (one thousand four hundred sixty-three) ordinary shares Class A of the Company,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2006;

(8) and AVAGO INVESTMENT G.P., LIMITED, acting in its capacity as the general partner of AVAGO INVESTMENT PARTNERS, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, holder of 13,144 (thirteen thousand one hundred forty-four) ordinary shares Class A of the Company,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2006.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties designated in items (1) up to and including (8) above are hereafter designated as the BALI Partners.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 187,289 (one hundred eighty-seven thousand two hundred eighty-nine) ordinary shares Class A of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Waiver of any and all pre-emptive and other such rights of the existing partners in respect of the new shares to be issued by the Company to CAPSTONE EQUITY INVESTORS LLC (CAPSTONE).

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,475 (ten thousand four hundred seventy-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 4,682,225 (four million six hundred eighty-two thousand two hundred twenty-five Euro), represented by 187,289 (one hundred eighty-seven thousand two hundred eighty-nine) ordinary shares Class A of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to EUR 4,692,700 (four million six hundred ninety-two thousand seven hundred Euro), by way of the issue of 419 (four hundred nineteen) new ordinary shares Class A of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

4. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 3. above by CAPSTONE.

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 3.

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the current partners, the BALI Partners, have waived any preferential subscription rights they may have in respect of the new shares to be issued by the Company to CAPSTONE pursuant to the following resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 10,475 (ten thousand four hundred seventy-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 4,682,225 (four million six hundred eighty-two thousand two hundred twenty-five Euro), represented by 187,289 (one hundred eighty-seven thousand two hundred eighty-nine) ordinary shares Class A of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to EUR 4,692,700 (four million six hundred ninety-two thousand seven hundred Euro), by way of the issue of 419 (four hundred nineteen) new ordinary shares Class A of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, CAPSTONE EQUITY INVESTORS LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 9 West 57th Street, New York, New York 10019, United States of America, hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2nd February 2006, declares to (i) subscribe for 419 (four hundred nineteen) ordinary shares Class A of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and to (ii) pay them up entirely by a contribution in cash in the amount of EUR 10,475 (ten thousand four hundred seventy-five Euro), which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Silver Lake Partners II Cayman, L.P.	85,367 ordinary shares Class A
Silver Lake Technology Investors II Cayman, L.P.	242 ordinary shares Class A
Integral Capital Partners VII, L.P.	1,463 ordinary shares Class A
KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership	19,528 ordinary shares Class A
KKR European Fund, Limited Partnership	38,389 ordinary shares Class A
KKR European Fund II, Limited Partnership	25,747 ordinary shares Class A
KKR Partners (International), Limited Partnership	3,409 ordinary shares Class A
Avago Investment Partners, Limited Partnership	13,144 ordinary shares Class A
Capstone Equity Investors LLC	419 ordinary shares Class A
Total	187,708 ordinary shares Class A

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 4,692,700 (four million six hundred ninety-two thousand seven hundred Euro), represented by 187,708 (one hundred eighty-seven thousand seven hundred eight) ordinary shares Class A in registered form with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately four thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BALI INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.442, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 novembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du même notaire le 1^{er} décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Ont comparu:

(1) KKR MILLENNIUM (OVERSEAS) LIMITED, agissant en sa qualité de d'associé commanditaire (general partner) de KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite organisée et existant selon les lois d'Alberta, Canada, et ayant son siège social au c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue, Calgary Alberta, Canada T2P 2T5, propriétaire de 19.528 (dix-neuf mille cinq cent vingt-huit) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société,

ici représenté par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 février 2006;

(2) KKR EUROPE LIMITED, agissant en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de KKR ASSOCIATES EUROPE, LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé et existant selon les lois d'Alberta, Canada, et ayant son siège social à c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue, Calgary Alberta, Canada T2P 2T5, propriétaire de 38.389 (trente-huit mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société,

ici représenté par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 février 2006;

(3) KKR EUROPE II LIMITED, agissant en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de KKR ASSOCIATES EUROPE II, agissant à son tour en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de LIMITED PARTNERSHIP, KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite organisée et existant selon les lois

d'Alberta, Canada, et ayant son siège social à c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue, Calgary Alberta, Canada T2P 2T5, propriétaire de 25.747 (vingt-cinq mille sept cent quarante-sept) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société,

ici représenté par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 février 2006;

(4) KKR 1996 OVERSEAS, LIMITED, agissant en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite organisée et existant selon les lois d'Alberta, Canada, et ayant son siège social à c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue, Calgary Alberta, Canada T2P 2T5, propriétaire of 3.409 (trois mille quatre cent neuf) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société,

ici représenté par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 février 2006;

(5) SILVER LAKE (OFFSHORE) AIV GP II LTD, agissant en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de SILVER LAKE TECHNOLOGY ASSOCIATES II CAYMAN, L.P., agissant à son tour en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de SILVER LAKE PARTNERS II CAYMAN, L.P., une société en commandite organisée et existant selon des lois des Iles Caïmanes et ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, PO BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, propriétaire de 85.367 (quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-sept) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société,

ici représenté par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 février 2006;

(6) SILVER LAKE (OFFSHORE) AIV GP II LTD, agissant en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de SILVER LAKE TECHNOLOGY INVESTORS II CAYMAN, L.P., une société en commandite organisée et existant selon des lois des Iles Caïmanes et ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, PO BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, propriétaire de 242 (deux cent quarante-deux) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société,

ici représenté par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 février 2006;

(7) INTEGRAL CAPITAL MANAGEMENT VII, LLC, en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de INTEGRAL CAPITAL PARTNERS VII, L.P., une société en commandite organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 3000 Sand Hill Road Building 3, Suite 240 Menlo Park, California 94025, United States of America, propriétaire de 1.463 (mille quatre cent soixante-trois) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société,

ici représenté par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 février 2006;

(8) AVAGO INVESTMENT G.P., LIMITED, en sa qualité d'associé commanditaire (general partner) de AVAGO INVESTMENT PARTNERS, LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite organisée et existant selon des lois des Iles Caïmanes et ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, PO BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, propriétaire de 13.144 (treize mille cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société,

ici représenté par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 février 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes désignées du point (1) à (8) inclus ci-dessus sont désignées ci-après les Associés BALI.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 187.289 (cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Renonciation de tout droit de préemption et tout autre droit des associés existants en relation avec les parts sociales que la Société va émettre à CAPSTONE EQUITY INVESTORS LLC (CAPSTONE).
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.475 (dix mille quatre cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 4.682.225 (quatre millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq euros), représenté par 187.289 (cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 4.692.700 (quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille sept cents euros) par l'émission de 419 (quatre cent dix-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.
4. Souscription et paiement par CAPSTONE de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 3 ci-dessus.
5. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 3.
6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et tout employé de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que les associés actuels, les Associés BALI, ont renoncé à leurs droits de souscription préférentiels qu'ils peuvent avoir en relation avec les nouvelles parts sociales que la Société va émettre à CAPSTONE conformément aux résolutions suivantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 10.475 (dix mille quatre cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 4.682.225 (quatre millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq euros), représenté par 187.289 (cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 4.692.700 (quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille sept cents euros) par l'émission de 419 (quatre cent dix-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

A cet effet, CAPSTONE EQUITY INVESTORS LLC, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 février 2006, déclare (i) souscrire aux 419 (quatre cent dix-neuf) parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 10.475 (dix mille quatre cent soixante-quinze euros) dont la preuve est fournie au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

Silver Lake Partners II Cayman, L.P.	85.367 parts sociales ordinaires de Catégorie A
Silver Lake Technology Investors II Cayman, L.P.	242 parts sociales ordinaires de Catégorie A
Integral Capital Partners VII, L.P.	1.463 parts sociales ordinaires de Catégorie A
KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership	19.528 parts sociales ordinaires de Catégorie A
KKR European Fund, Limited Partnership	38.389 parts sociales ordinaires de Catégorie A
KKR European Fund II, Limited Partnership	25.747 parts sociales ordinaires de Catégorie A
KKR Partners (International), Limited Partnership	3.409 parts sociales ordinaires de Catégorie A
Avago Investment Partners, Limited Partnership	13.144 parts sociales ordinaires de Catégorie A
Capstone Equity Investors LLC	419 parts sociales ordinaires de Catégorie A
Total	187.708 parts sociales ordinaires de Catégorie A

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui precedent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 4.692.700 (quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille sept cents euros), représenté par 187.708 (cent quatre-vingt-sept mille sept cent huit) parts sociales ordinaires de Catégorie A sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, vol. 152S, fol. 25, case 9. – Reçu 104,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger.

(095070.3/211/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

BALI INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.682.225.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.442.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41434 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

J. Elvinger.

(095071.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

LIMOREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.512.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 169 du 24 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMOREAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(091913.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

BONNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 93.254.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 4 juillet 2005

L'assemblée générale a révoqué le mandat du commissaire aux comptes actuel A.A.C.O., S.à r.l.

L'assemblée générale a procédé à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes à savoir la société CASSINI FINANCE Ltd, Commonwealth Trust Road Town Tortola, BVI, pour une durée de cinq ans.

Pour BONNI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092956.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

INTERGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.115.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(096017.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

95654

CAROLE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 18, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg E 1167.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 30 août 2006, les associés réunis ont décidé de transférer l'adresse du siège social à partir de ce jour au 18, rue C.M. Spoo, L-4323 Esch-sur-Alzette en remplacement du 1, rue Boltgen, L-4038 Esch-sur-Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

R. Spagnuolo / A. Frazzetta

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00032. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093016.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

VOLEFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.822.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 14 août 2006

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et les articles 4 et 5 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à un rachat de 119 actions rachetables VOLEFIN S.A. au prix de EUR 631,49 par action, soit pour un montant total de EUR 75.147,31.

Certifié sincère et conforme

VOLEFIN S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093019.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

AGARO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 18, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg E 846.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 30 août 2006, les associés réunis ont décidé de transférer l'adresse du siège social à partir de ce jour au 18, rue C.M. Spoo, L-4323 Esch-sur-Alzette en remplacement du 1, rue Boltgen, L-4038 Esch-sur-Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

R. Spagnuolo / A. Frazzetta

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00033. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093026.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

GEBRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-12, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 83.413.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, août 2006.

Signature.

(096018.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

SALVATORE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 18, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg E 2.444.

Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 30 août 2006, les associés réunis ont décidé de transférer l'adresse du siège social à partir de ce jour au 18, rue C.M. Spoo, L-4223 Esch-sur-Alzette en remplacement du 1, rue Boltgen, L-4038 Esch-sur-Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

R. Spagnuolo / A. Frazzetta

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00034. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093029.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 48.315.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 14 juillet 2006

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Peter B. Schuchardt demeurant au 14, Jörn-Uhl-Weg, D-22587 Hamburg, Allemagne, est reconduit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FIRST NATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093082.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

DEBORA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.579.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(096029.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

FAREL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.585.

Il est noté que le Gérant suivant a démissionné en date du 22 août 2006:

1) La société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a démissionné en qualité de Gérant B.

Ladite démission prend effet au 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093089.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

POLDER AWL-TECHNIEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.311.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 26 juin 2006 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de M. Ludovicus Carolus Lambertus Bijvoet, de nationalité néerlandaise, né le 16 juin 1961 à Bennebroek, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour POLDER AWL-TECHNIEK, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093085.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

POLDER GO LEASE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.310.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 26 juin 2006 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de M. Ludovicus Carolus Lambertus Bijvoet, de nationalité néerlandaise, né le 16 juin 1961 à Bennebroek, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour POLDER GO LEASE, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093087.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

A. BERL & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 5.529.

—
RECTIFICATIF

Bilan rectificatif du bilan au 31 décembre 2004, (enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01243 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006), enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(096062.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

E.EX, EUROPEENNE D'EXPORTATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 82.919.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(096155.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Eagle High LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 116.560.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093095.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

ALLIANCE ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 85.836.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 août 2006

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Vanessa Roda de ses fonctions d'administrateur;

- de nommer comme nouvel administrateur, Madame Michèle Feite, demeurant au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg. Elle terminera le mandat de Mademoiselle Vanessa Roda démissionnaire, et son mandat viendra à échéance le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096074.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

MANAGEMENT & SERVICES OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 106.227.

Résolution unique

La gérante unique, Mademoiselle Frédérique Fricker, décide de transférer son domicile au: 6, rue des Rossignols, F-57570 Basse - Rentgen.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096075.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

VODAFONE LUXEMBOURG 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 92.691.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(096181.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

M1 FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 116.190.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 juillet 2006 à 17.30 heures

Résolution unique

Conformément à l'article 2 des statuts, le conseil décide, après délibération, de transférer à partir de ce jour le siège social de la Société de son adresse actuelle, 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Omissis

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme
M1 FINANCIERE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00840. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096176.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

TALLTEC SISTEMAS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 65.263.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2006 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008.

Administrateurs:

- Maurice Stroun, 6, Pedro Meylan, CH-1208 Genève, Président et Administrateur-délégué;
- Philippe Grumbach, 3, Chemin Lulasse, CH-1253 Vandoeuvres, Administrateur;
- Dennis Kloske, 96, rue Verdaine, CH-1204 Genève, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, 16, allée Marconi, L-2120.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00981. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096177.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

DIAMOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 105.879.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour la société
Signature

(096312.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

COMPAGNIE ARABE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.541.

- Lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2006, le mandat d'administrateur et Président du conseil d'administration de Monsieur Dabbous Aly n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00160. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096377.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

INVESTISSEMENTS MECANIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 46.161.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2006 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président;
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00442. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096180.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

MAYBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 67.848.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2006 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président;
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué;
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10641. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096199.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

CASTLEMENT MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 106.976.

Il résulte en date du 29 août 2006 que l'adresse du gérant, Monsieur Christopher Montgomery Eyton, né le 2 juin 1965 à Toronto, Canada a été changé de 23, Triq Lord Strickland, M - BZN 02 Attard, Malta à l'adresse suivante:
16, Carmel St., St. Julian, STJ 06, Malta.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01694. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096368.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

CADARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 97.522.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour les exercices 2004 et 2005 tenue de manière extraordinaire à 10.00 heures le 24 mai 2006

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale a pris connaissance du changement de nom de Mme Anique Klein en Mme Anique Bourkel;
2. L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2005 et 2006 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2007:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096466.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.940.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 14 juillet 2006

Il a été décidé que:

2. Le mandat de KPMG AUDIT a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006.

Le 14 juillet 2006.

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093111.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.748.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(096025.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

CEODEUX ULTRA PURE EQUIPMENT TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.596.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006, le mandat des administrateurs en place a été reconduit pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf;

- M. Marc Schaus, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange;

- M. Jos. Neyens, Administrateur, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090355.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

95661

CEODEUX MEDITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 80.770.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006, le mandat des administrateurs en place a été reconduit pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf;
- M. Marc Schaus, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange;
- M. Jos. Neyens, Administrateur, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090320.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CEODEUX MEDITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 80.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05883, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(090316.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

INTERCUIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 60.422.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 juin 2006

Résolutions

1. Le Conseil décide de transférer le siège de la société du 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090357.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

EDMOND DE ROTHSCHILD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.441.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2006 et la distribution du dividende relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2006, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(091791.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CEODEUX HIGH PRESSURE VALVES & REGULATORS TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.593.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006, le mandat des administrateurs en place a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz - Président, Diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf;
- M. Marc Schaus - Administrateur, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange;
- M. Jos. Neyens, Administrateur, Luxembourg;
- M. Michael Wagner, Diplom-Betriebswirt, Igel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090351.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CEODEUX HIGH PRESSURE VALVES & REGULATORS TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05920, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(090345.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.748.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

(091793.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

DALKIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 18.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 mai 2006 à Luxembourg

L'Assemblée décide de ratifier la résolution suivante:

L'Assemblée décide de reconduire en qualité de commissaire aux comptes la société SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et représentée par Madame Nathalie Briers, pour une période d'un an, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093116.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

ELECTRICITE COLLES PATRICK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 3A, rue des Troisvierges.
R. C. Luxembourg B 104.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 28 août 2006, réf. DSO-BT00175, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(992977.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

S.E.C.B.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.
R. C. Luxembourg B 99.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 28 août 2006, réf. DSO-BT00176, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(992980.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

BITMAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 94.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 28 août 2006, réf. DSO-BT00180, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(992986.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

MIROITERIE ORIGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 92.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 28 août 2006, réf. DSO-BT00181, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(992989.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2006

- L'adresse de la société est transférée du 7, avenue Pescatore, L-2012 Luxembourg à la nouvelle adresse suivante: 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

PINEMONT TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093211.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

95664

LEONI-ELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 98, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 98.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 28 août 2006, réf. DSO-BT00183, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(992993.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

ELECTRICITE CARLO BACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9451 Bettel, 26, Veinerstrooss.
R. C. Luxembourg B 97.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 28 août 2006, réf. DSO-BT00184, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(992997.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

WANDPARK GEMENG HENGISCHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Heinerscheid, Maison 21.
R. C. Luxembourg B 106.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08655, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

WANDPARK GEMENG HENGISCHT S.A.

Signature

(993053.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

CAMPING NEUMÜHLE/ERMSDORF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9364 Neumühle/Ermsdorf.
R. C. Luxembourg B 94.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 29 août 2006, réf. DSO-BT00195, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Signature.

(993117.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.
